

# LE RÔLE DU SNES-FSU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

L'année scolaire est jalonnée d'étapes décisives pour votre carrière (avancement d'échelon, accès à la hors-classe et désormais à la classe exceptionnelle), pour vos affectations (mouvement inter-académique, mouvement intra, postes adaptés, délégations fonctionnelles, affectation des TZR), pour votre droit à formation (attribution de congés de formation). Chacune fait l'objet d'un examen en instance paritaire. Dans toutes ces instances (groupes de travail, CAPA et CAPN - Commissions administratives paritaires académiques et nationales -, FPMA et FPMN - Formations paritaires mixtes), les représentants des personnels siègent à parité avec l'administration ; le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire, vous représente et joue un rôle déterminant.

## LES COMMISSIONS PARITAIRES, À QUOI ÇA SERT ?

Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'administration. Seuls les commissaires paritaires du SNES-FSU effectuent le travail de préparation colossal qui permet de repérer de manière systématique les erreurs de l'administration.

Ce travail est, certes, rendu possible par le nombre des élus SNES-FSU, majoritaires. Mais il est surtout le reflet de la conception du paritarisme propre au SNES-FSU : les élus SNES-FSU représentent l'ensemble de la profession. Le travail mené en CAPA porte sur l'intégralité des collègues concernés et c'est à l'ensemble de la profession que nous en rendons compte, à travers nos articles, la publication des déclarations préalables et la communication des résultats aux collègues non-syndiqués qui en font la demande. Les collègues syndiqués ont bien sûr accès à des informations supplémentaires (barres, envoi systématique aux

syndiqués des résultats les concernant), mais le travail syndical des élus SNES-FSU ne se résume pas à la vérification et la communication des résultats des syndiqués.

Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus du SNES-FSU défendent certaines garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État, en veillant notamment pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement. Consultés sur les modalités de mise en œuvre des textes nationaux au niveau académique, les élus SNES-FSU contribuent à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Par leur expertise, leur connaissance des textes, mais aussi de l'histoire de l'académie, les élus du SNES-FSU sont les garants de l'application de règles valables pour tous, dans l'intérêt du plus grand nombre.

## QUELLE REPRÉSENTATIVITÉ POUR LE SNES-FSU ?

CAP (élections de 2014)	Nombre de sièges SNES et FSU
CAPA des Certifiés	11 sièges sur 19
CAPA des Agrégés	6 sièges sur 10
CAPA des CPE	5 sièges sur 8
CAPA des Psy-EN (élections 2017)	2 sièges sur 4
CAPA des PEGC	2 sièges sur 2

## QUI SONT LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNES-FSU ?

Professeurs en collège, en lycée, CPE, Psy-EN, toutes les catégories sont représentées majoritairement par le SNES-FSU. Elus lors des élections professionnelles (les prochaines se dérouleront à l'automne 2018), les commissaires paritaires sont d'abord des enseignants, CPE et Psy-EN en exercice. Comme à tous les niveaux du SNES-FSU, aucun de ces militants n'est déchargé à temps complet pour participation aux CAPA. Leur connaissance du terrain leur permet d'argumenter face à une administration qui méconnaît trop souvent les réalités de nos métiers.



Juillet 2017 :

Interruption du groupe de travail. Les commissaires paritaires défendent les conditions d'affectation des TZR devant le rectorat !

## UN PARITARISME REVENDICATIF ET EFFICACE !

Le travail des commissaires paritaires n'est pas seulement un travail de contrôle et ne se résume pas à faire appliquer les textes. Ils sont régulièrement à l'initiative de discussions sur l'interprétation à donner des textes et obtiennent d'année en année des améliorations. Loin de l'image parfois véhiculée d'un travail technique, voire redondant avec celui de la machine — l'action des élus du SNES-FSU est d'abord politique et revendicative. Nombreux sont les exemples, ces dernières années, d'avancées obtenues de haute lutte par les commissaires paritaires du SNES-FSU. Le principe d'un barème permettant l'accès massif à la hors-classe des collègues certifiés du 11ème échelon, le renoncement du rectorat au blocage des postes (postes ECLAIR notamment) au mouvement intra, l'utilisation optimale des contingents alloués pour les congés de formation, le repositionnement des notes pédagogiques anciennes des certifiés ou, plus récemment, la réinjection de BMP, initialement soustraits à l'examen paritaire, pour permettre d'affecter un plus grand nombre de TZR dès le mois de juillet : toutes ces victoires sont à porter au crédit de l'action du SNES-FSU en CAP. La mise en œuvre des nouvelles carrières, dans le cadre du PPCR rendra nécessaires de nouvelles luttes. Les élus SNES-FSU auront à cœur de relever ce défi, dans l'intérêt de l'ensemble de la Profession.